

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR L'EXERCICE 2023-2024-2025**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le rôle triennal 2023-2024-2025 d'évaluation foncière de la Ville de Beauharnois a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2022 et sera en vigueur pour son premier exercice financier.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la Ville, situé au 660 rue Ellice, bureau 100 à Beauharnois, durant les heures normales d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8h à 12h.

Conformément aux articles 74 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2023;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée, par courrier recommandé :

M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
2, rue Ellice
Beauharnois (Québec) J6N 1W6

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse indiquée ci-dessus;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement numéro 307 relatif aux modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière, abrogeant et remplaçant les règlements numéro 150 et 266 de la MRC de Beauharnois-Salaberry* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

De plus, toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision peut communiquer avec la MRC de Beauharnois-Salaberry au 450-225-0870.

Donné à Beauharnois, ce 19 septembre 2022.



Me Karen Loko, greffière